Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227012-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPA
Séance du 27 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2026, le 27 février à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2026.

Présents : Grégoire SUPER, Stéphane BAILLARGEAU, Soazig CADORET, Bernard CATEL, - Léon CLEMENT, Dulce DE BARROS BORGES, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, - Véronique KERVARREC, Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Jérémy BENOIT, donnant pouvoir à M. JEHANNO,
- Pierrick BUNOUF, donnant pouvoir à Mme. LE LAUSQUE,
- Hélène MOREAC, donnant pouvoir à Mme. Le Gal,

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Karine DIBOUES,

A été nommée Secrétaire de séance : Nelly TARDIFF

20260227012 - CMC – ZONAGE DES EAUX PLUVIALES – CONVENTION FINANCIÈRE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), CMC a porté, après avis de la commission intercommunale dédiée, l'études dédiée à l'élaboration des zonages eaux pluviales communales menée par le bureau d'études SCE pour chacune des communes du territoire.
Cette étude mutualisée, associant l'ensemble des communes a permis de garantir une expertise technique partagée et une approche harmonisée à l'échelle intercommunale.
L'ensemble de ces zonages a été délibéré et approuvé par les conseils communaux.

Afin de formaliser la refacturation des frais liés à cette étude, une convention a été établie qui reprend notamment :
* L'objet et le montant total de l'étude,
* Les coûts par commune, tels qu'approuvés en commission intercommunale,
* Les modalités de facturation et de paiement.

Le montant pour Locminé est de 18 195.68 €H (21 834.82 €TTC)

LE CONSEIL,

- VU le projet de convention joint en annexe,
- CONSIDERANT l'exposé de M. LAUDIC, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : ADOPTE la convention liée à l'études dédiée à l'élaboration des zonages eaux pluviales et valide la participation financière d' »une montant de 18 195.68 €H (21 834.82 €TTC) de la ville à CMC

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 27 février 2026
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)